

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions spécifiques aux espèces

GESTION DE LA CONSERVATION ET COMMERCE DES POISSONS MARINS ORNEMENTAUX

1. Le présent document a été soumis par les États-Unis d'Amérique, la Suisse et l'Union européenne*.

Récapitulatif

2. Les poissons marins ornementaux sont des poissons de récifs coralliens qui vivent dans ou avec ces récifs. Ils vivent dans la zone tropicale et subtropicale des océans Atlantique ouest et Indopacifique, situés entre les latitudes 30°N et 30°S latitudes (NOAA, 2017) :
https://oceanservice.noaa.gov/education/kits/corals/media/supp_coral05a.html
3. Les poissons marins d'aquarium sont capturés pour garnir des aquariums publics ou privés, qui sont au nombre de 1000 (ConsultEcon, 2008) et au moins 2 millions, respectivement. (Wabnitz et al., 2003).
4. Selon de récentes études, le nombre d'espèces commercialisées est en hausse, passant de quelque 1000 espèces en 2001 (Wood, 2001) à 1471 en 2004-20005 (Rhyne et al., 2012) et 2300 actuellement (Rhyne et al., 2017). Ce chiffre repose principalement sur les importations aux États-Unis.
5. Le volume du commerce de poissons marins ornementaux a fortement augmenté depuis vingt ans. Au tournant du siècle, les bilans commerciaux montrent qu'entre 24 et 27 millions de poissons marins ornementaux faisaient l'objet de commerce chaque année dans le monde (Wabnitz et al., 2003, Wood, 2001) mais selon une étude récente, ce commerce mondial est passé à 1,5 milliards de poissons ornementaux par an (Stevens et al., 2017). Sachant que le commerce de poissons marins ornementaux représente 10% du commerce total de poissons ornementaux marins/d'eau douce (Biondo, 2017, Monticini, 2010, Bartley, 2005, Wabnitz et al., 2003), on atteint environ 150 millions de poissons marins ornementaux par an.
6. Ces chiffres ne tiennent pas compte des millions de poissons morts ou jetés qui n'atteignent pas leur destination finale (Militz et al., 2018). Le taux de mortalité de la chaîne d'approvisionnement est un problème majeur pour ce commerce international (Stevens et al., 2017, Thornhill, 2012, Vagelli, 2011, Wabnitz et al., 2003).
7. Le commerce des poissons marins ornementaux a commencé au Sri Lanka dans les années 1930 pour de petits aquariums avec seulement des poissons. Il s'est ensuite étendu à Hawaii et aux Philippines dans les années 1950 (Bruckner 2005). Aujourd'hui 45 pays au moins dans le monde participent au commerce non seulement de poissons marins ornementaux mais d'écosystèmes coralliens complets (Rhyne et al., 2017, Wabnitz et al. 2003), les États-Unis d'Amérique (E.-U.), l'Union européenne (UE) et le Japon étant les principaux importateurs (Biondo, 2017, Rhyne et al., 2017, 2012, Wabnitz et al., 2003). Il n'existe pratiquement pas de données sur les exportations vers l'Asie, l'Australasie, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ou l'Afrique.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

8. Il n'existe actuellement aucun mécanisme légal international spécifique pour le commerce international des poissons de récifs coralliens qui ne sont pas inscrits aux Annexes CITES. Il s'agit de *Hippocampus* spp., *Holacanthus clarionensis* et *Cheilinus undulatus*, inscrits à l'Annexe II CITES.
9. L'amplitude accrue de l'impact écologique de ce prélèvement extensif de poissons de récifs coralliens à destination de la consommation locale et du commerce international est peu étudiée tant du point de vue des pêcheries que de l'écologie. Le commerce de poissons marins ornementaux cible diverses espèces, des fondations des récifs coralliens (coraux et roche vivante pour aquariums et décoration) aux grands prédateurs (requins), ce qui suscite des préoccupations quant à la surexploitation (Dee et al., 2014).
10. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Association mondiale des zoos et aquariums (*World Association of Zoos and Aquariums*, WAZA) affirment que 25 espèces de poissons marins ornementaux seulement sont élevées en captivité à l'échelle commerciale (Penning et al., 2009, Bartley, 2005). Une liste des poissons marins ornementaux élevés en captivité publiée par la *Marine Breeders Association* (MBA) comptait 15 espèces en 2013, 29 espèces en 2015 et 27 en 2016, facilement disponibles aux États-Unis (Sweet, 2016a, b). S'agissant de loisirs ou de recherche, des rapports évaluent à 100 à 330 les espèces de poissons marins ornementaux élevées en captivité. Parmi elles, quelque 30 à 35 espèces font aussi actuellement l'objet de production commerciale, à une échelle relativement réduite cependant, aux É.-U. (Sweet, 2016a, Fotedar and Phillips, 2011).
11. Le suivi du commerce à partir d'organes de certification comme le *Marine Aquarium Council* (MAC), qui visait à favoriser une pêche responsable et durable, ou la collecte volontaire d'information dans une base de données, en l'occurrence la *Global Marine Aquarium Database* (GMAD), ont échoué puis cessé – en 2008 (GuideStar, 2014) et 2003 (Green, 2003) respectivement.
12. Aux É.-U., la base de données du *Law Enforcement Management Information System* (LEMIS) (LEMIS, 2009) comme le *Trade Control and Expert System* (TRACES) (TRACES, 2004) (Réseau vétérinaire sanitaire de contrôle) de l'UE, recense le commerce d'espèces non inscrites à la CITES de façon assez large mais avec peu d'informations précises quant à la diversité et au volume d'espèces commercialisées (Biondo, 2018, 2017, Rhyne et al., 2017, 2012).

La conservation et ses conséquences

13. La complexité du commerce mondial de poissons marins ornementaux est largement admise (UNEP-WCMC, 2008). L'absence de données de ce commerce est un thème récurrent. Une poignée d'études seulement (Biondo, 2018, 2017, Rhyne et al., 2012, Smith et al., 2009, 2008, Wabnitz et al., 2003) ont tenté de quantifier le mouvement de poissons d'aquarium non inscrits à la CITES de leur origine au marché. Il existe des initiatives comme www.aquariumtradedata.org fournissant des outils pour suivre le commerce des poissons ornementaux.
14. Les données empiriques sur le statut des populations d'espèces de poissons marins ornementaux font défaut. Près de 50% des poissons de récifs coralliens sont inscrits dans les catégories *Non évalué* et *Données insuffisantes* de la Liste rouge de l'UICN (Biondo, 2018) autrement dit, le risque d'extinction n'a pas été évalué. « Tant que le risque n'a pas été évalué, les taxons inscrits dans ces catégories ne doivent pas être traités comme s'ils n'étaient pas menacés. Il peut être souhaitable (en particulier pour les taxons de la catégorie *Données insuffisantes*) de leur accorder le même degré de protection qu'aux taxons menacés, au moins jusqu'à ce que leur état puisse être évalué ». (Préambule UICN, Liste rouge, 2018).
15. La biologie de la reproduction de nombre d'espèces est mal connue et les effets du commerce international peuvent varier selon les stratégies reproductives de ces espèces.
16. Le commerce international de poissons marins ornementaux est estimé à plus de 1,5 milliards de \$US. Les recettes incluent les produits non exportés, les salaires, les revenus de la taxe de vente au détail et éléments connexes (Biondo, 2017, Bartley, 2005). Certaines espèces peuvent atteindre 20 000 \$US par spécimen (Rhyne et al. 2012).

Recommandations

17. La Suisse estime qu'une étude des conséquences du commerce sur la conservation des poissons marins ornementaux s'impose. Ainsi, un atelier pourrait être organisé pour étudier les questions de biologie et de mise en œuvre en lien avec ce commerce. Cet atelier devrait fournir un rapport pour éclairer les

recommandations du Comité permanent et du Comité pour les animaux à la Conférence des Parties lors de la CoP19. La Suisse recommande donc l'adoption des Décisions suivantes :

À l'intention du Secrétariat

Le Secrétariat, en fonction des financements disponibles :

- a) établit un atelier technique pour étudier les priorités, en termes de besoins de conservation et de gestion, liées au commerce mondial de poissons marins ornementaux et plus particulièrement les données relatives aux pays importateurs (consommateurs) et aux pays exportateurs ;
- b) le Secrétariat invite les membres du Comité pour les animaux et le Comité permanent, les représentants des pays de l'aire de répartition, des pays exportateurs et des pays importateurs (consommateurs), et des organisations inter et non gouvernementales concernées, à participer à cet atelier qui sera organisé dans les 12 mois suivant la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties ; et
- c) le Secrétariat engage les experts compétents pour préparer les documents sur la conservation, les données et la gestion du commerce, l'application de la loi et la biologie des poissons marins ornementaux pour l'atelier et invite les participants à l'atelier à faire de même.

Les conclusions et recommandations de cet atelier seront fournies par le Secrétariat au Comité pour les animaux et Comité permanent.

À l'intention du Comité pour les animaux

Le Comité pour les animaux examine les conclusions de l'atelier et présente ses propres recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.

À l'intention du Comité permanent

Le Comité permanent examine les recommandations par le Comité pour les animaux et présente ses propres recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.

À l'intention des Parties, organisations non gouvernementales, commerciaux et donateurs

Parties, non Parties, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, commerciaux et donateurs sont invités à fournir un financement au Secrétariat pour cet atelier technique.

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

- A. Ce document souligne la nécessité d'évaluer les effets du commerce international des poissons d'ornement marins vivants sur leur conservation. Il note également que la plus grande part de ce commerce concerne des espèces qui ne sont pas inscrites aux annexes de la CITES.
- B. Le Secrétariat reconnaît qu'avec l'intensification du commerce international des poissons d'ornement marins vivants d'origine sauvage, en volume et en nombre d'espèces, et compte tenu des lacunes dans la réglementation, certaines espèces risquent d'être surexploitées pour le commerce international.
- C. Comme l'ont reconnu les auteurs au paragraphe 8, la majorité des espèces de poissons d'ornement marins faisant l'objet d'un commerce international ne sont pas inscrites aux annexes de la CITES. Les organes directeurs de la Convention ont la responsabilité des espèces inscrites aux annexes de la CITES et se concentrent sur celles-ci. Le Secrétariat recommande donc la prudence lors de la proposition de travaux supplémentaires sur des espèces non inscrites aux annexes de la CITES, en particulier lorsque cela pourrait concerner des centaines, voire des milliers d'espèces, et pourrait nécessiter des ressources importantes, comme ce serait le cas pour les travaux proposés dans le présent document.

- D. Le document n'inclut pas d'estimation des coûts de l'application des projets de décisions figurant au paragraphe 17, mais le Secrétariat estime que le coût de la réunion internationale proposée pourrait s'élever entre 150 000 USD et 200 000 USD et celui des recherches et de la production de documents de réunion entre 70 000 USD et 100 000 USD.
- E. Si les Parties devaient adopter les projets de décisions proposés au paragraphe 17, le Secrétariat estime qu'il ne serait pas nécessaire que le Comité permanent examine les résultats de l'atelier proposé, rappelant qu'il traite les questions de réglementation et de respect de la Convention liées aux espèces CITES. En outre, et sur la base de l'expérience acquise dans l'application de la décision 17.260 sur le *Poisson-cardinal de Banggai*, (voir document CoP18 Doc. 82), le Secrétariat note que les informations fournies par les parties prenantes du secteur de la pêche et du secteur des aquariums (importateurs, grossistes, exportateurs, détaillants) peuvent être cruciales pour combler les lacunes dans les données et suggère donc de les associer à l'atelier proposé. Le Secrétariat suggère ainsi d'amender les projets de décisions proposés au paragraphe 17 comme suit:

PROJET DE DÉCISIONS

(Le nouveau texte proposé est souligné; le texte dont la suppression est proposée est ~~barré~~)

À l'adresse du Secrétariat

- 18.AA Le Secrétariat, ~~en fonction des financements disponibles~~ sous réserve d'un financement extérieur:
- a) établit un atelier technique pour étudier les priorités, en termes de besoins de conservation et de gestion, liées au commerce mondial de poissons marins ornementaux ne figurant pas aux annexes de la CITES et plus particulièrement les données relatives aux pays importateurs (~~consommateurs~~) et aux pays exportateurs;
 - b) ~~le Secrétariat invite les membres du~~ le Comité pour les animaux et le Comité permanent, ainsi que les représentants des pays de l'aire de répartition, des pays exportateurs et des pays importateurs (consommateurs), des parties prenantes de la pêche, du secteur d'activité concerné, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, à participer à cet atelier qui sera organisé dans les 12 mois suivant la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties; et
 - c) ~~le Secrétariat engage les experts compétents pour préparer les documents de l'atelier sur la~~ biologie, l'état de conservation, les données le commerce et la gestion du commerce des poissons marins ornementaux, les réglementations applicables au commerce de ces espèces, et la lutte contre la fraude, l'application de la loi et la biologie des poissons marins ornementaux pour l'atelier et invite les participants à fournir à l'atelier des informations et des expertises pertinentes à faire de même.
 - d) soumet les conclusions et recommandations de cet atelier ~~seront fournies par le Secrétariat aux Comité pour les animaux et Comité permanent.~~

À l'adresse du Comité pour les animaux

- 18.BB Le Comité pour les animaux examine les conclusions de l'atelier et présente ~~ses propres~~ des recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.

À l'intention du Comité permanent

~~Le Comité permanent examine les recommandations par le Comité pour les animaux et présente ses propres recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.~~

À l'adresse des Parties, ~~organisations non gouvernementales, commerciaux et donateurs~~

- 18.CC Les Parties, ~~non Parties,~~ organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, entreprises privées, commerciaux et autres donateurs sont invités à fournir un financement au Secrétariat pour appliquer la décision 18.AA ~~et atelier technique.~~

Références

- Bartley D., 2005. Fisheries and Aquaculture Topics. Ornamental Fish. Topics Fact Sheets. FAO fisheries and aquaculture department. Available: https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwj029W-0qzNAhULHxoKHSvWCyEQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.fao.org%2Ffigis%2Fpdf%2Ffishery%2Ftopic%2F13611%2Fen%3Ftitle%3DFAO%2520Fisheries%2520%2526amp%253B%2520Aquaculture%2520-%2520Topics&usq=AFQjCNHFtyNyaPclZ3FJb8LQTHcCC_xlcg&sig2=hPQXoB0M96p_S0cW0kw7FA&bvm=bv.124272578,d.d2s&cad=rja
- Biondo M.V., 2018. Importation of marine ornamental fishes to Switzerland. *Glob Ecol Conserv.* 15: e00418. doi.org/10.1016/j.gecco.2018.e00418
- Biondo M.V., 2017. Quantifying the trade in marine ornamental fishes into Switzerland and an estimation of imports from the European Union. *Glob Ecol Conserv.* 11:95–105. doi.org/10.1016/j.gecco.2017.05.006
- Bruckner AW (2005) The importance of the marine ornamental reef fish trade in the wider Caribbean. *Revista de Biología Tropical / International Journal of Tropical Biology and Conservation* 53: 127–138.
- ConsultEcon, 2008. Keys to economic sustainability of aquariums: examples from the worldwide aquarium 'industry'. Conference Presentation ConsultEcon, Inc. <http://www.consultecon.com/insight/papers/presentations/CEI%20-%20CP%20Aq%20sustainability.pdf> (accessed 03.05.2018)
- Dee L.E., Horii S.S., Thornhill D.J., 2014. Conservation and management of ornamental reef wildlife: Success, shortcomings, and future directions. *Biol Conserv.* 169: 225-237. doi.org/10.1016/j.biocon.2013.11.025
- Fotedar R. K., Phillips B. F.. 2011. *Recent Advances and New Species in Aquaculture*. Wiley-Blackwell.
- Green E., 2003. International trade in marine aquarium species: using the Global Marine Aquarium Database. In: *Marine Ornamental Species: Collection, Culture, and Conservation* (eds. J Cato, C Brown), pp 31-48. Iowa State Press, Ames, USA.
- GuideStar, 2014. GuideStar, Marine Aquarium Council Inc (2014) Available: <http://www.guidestar.org/organizations/52-2116916/marine-aquarium-council.aspx>
- IUCN, 2018. IUCN Red List, 2018. <http://www.iucnredlist.org> (accessed 04.05.2018).
- LEMIS, 2009. Law Enforcement Management Information System, vol. 2011. Office of Law enforcement. <http://www.fws.gov/le/>, Accessed 23rd Sep 2017
- Militz, T.A., Kinch, J. & Southgate, P.C. *Environmental Management* (2018) 61: 661. <https://doi.org/10.1007/s00267-018-1006-9>
- Monticini P., 2010. The Ornamental Fish Trade. Production and Commerce of Ornamental Fish: Technical-managerial and Legislative Aspects. FAO GLOBEFISH Research Programme 102p. Available: <http://www.fao.org/3/a-bb206e.pdf>
- Penning M., Reid G. McG., Koldewey H., Dick G., Andrews B., Arai K., Garratt P., Gendron S., Lange J., Tanner K., Tonge S, Van den Sande P., Warmolts d., Gibson C., 2009. Turning the Tide: a Global Aquarium Strategy for Conservation and Sustainability. World Association of Zoos and Aquariums. Available: http://www.waza.org/files/webcontent/1.public_site/5.conservations/conservation_strategies/turning_the_tide/Aquarium%20strategy%20EN.pdf
- Rhyne A.L., Tlusty M.F., Schofield P.J., Kaufman L., Morris J.A. Jr., Bruckner A.W., 2012. Revealing the appetite of the marine aquarium fish trade: The volume and biodiversity of fish imported into the United States. *PLoS ONE.* 7(5): e35808. doi:10.1371/journal.pone.0035808
- Rhyne A.L., Tlusty M.F., Szczebak J., Holmberg R.J., 2017. Expanding our understanding of the trade in marine aquarium animals. *PeerJ.* 5:e2949; doi:10.7717/peerj.2949
- Smith K. F., Behrens M., Schloegel L. M., Marano N., Burgiel S., Daszak P., 2009. Reducing the risks of the wildlife trade. *Science*; 324: 594-595. doi: 10.1126/science.1174460

- Smith K. F., Behrens M. D., Max L. M., Daszak P. U. S., 2008. Drowning in unidentified fishes: scope, implications, and regulation of live fish import. *Conserv. Lett.*; 1: 103-109. doi:10.1111/j.1755-263X.2008.00014.x
- Stevens C.H., Croft D.P., Paull G.C., Tyler C.R., 2017. Stress and welfare in ornamental fishes: what can be learned from aquaculture? *J Fish Biol.* 91: 409-428. doi:10.1111/jfb.13377
- Sweet T., 2016a. The state of marine Breeders' art, 2017. *CORAL*, 13:6. Available: <http://www.reef2rainforest.com/2016/11/17/coral-magazines-captive-bred-marine-fish-species-list-for-2017/>
- Sweet, 2016b. The state of marien Breeders' art, 2017. *CORAL*, 13: 6. Available: <https://www.reef2rainforest.com/2016/11/17/coral-magazines-captive-bred-marine-fish-species-list-for-2017/>
- Thornhill D., 2012. Ecological impacts and practices of the coral reef wildlife trade. *Defenders of Wildlife*. <https://www.defenders.org/sites/default/files/publications/ecological-impacts-and-practices-of-the-coral-reef-wildlife-trade.pdf> (accessed 02.05.2018)
- TRACES. TRade Control and Expert System, 2004. https://ec.europa.eu/food/animals/traces_en (accessed 01.02.2018)
- UNEP-WCMC. United Nations Environment Programme – World Conservation Monitoring Centre, 2008. Consultation process on monitoring of international trade in Ornamental Fish. European Commission. <https://www.scribd.com/document/122620918/2008-Monitoring-of-International-Trade-in-Ornamental-Fish-Consultation-Paper> (accessed 06.03.2018)
- Vagelli A.A., 2011. The Banggai Cardinalfish. Natural history, conservation and culture of *Pterapogon kauderni*. Wiley-Blackwell.
- Wabnitz C., Taylor M., Green E., Razak T., 2003. From ocean to aquarium. UNEP-WCM, Cambridge, UK. http://www.unep.org/pdf/from_ocean_to_aquarium_report.pdf (accessed 22.01.2018)
- Wood E., 2001. Global advances in conservation and management of marine ornamental resources. *Aquar. Sci. Conserv.*, 3: 65-77, doi:10.1023/A:1011391700880

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Les auteurs de ce document proposent donc le budget et source de financement provisoires suivants.